

On s'assure de la présentation du second fœtus. Si cette présentation est mauvaise, il faut la transformer. On surveillera l'utérus au cas d'hémorragie. Le temps qui sépare les deux accouchements est généralement d'un quart d'heure; mais cet intervalle peut être beaucoup plus long, 8, 10, 12 heures et même plus.

Quand on a mis la malade sous l'influence du chloroforme pour terminer le premier accouchement, il vaut mieux ne pas attendre trop longtemps et profiter de la période anesthésique pour terminer le second accouchement, sans brusquer cependant les choses.

Quand il y a une seconde poche des eaux on peut tenir une des deux conduites suivantes:

1° Si l'on craint un décollement du placenta, on rompt les membranes, et le second fœtus s'engage et exécute sa sortie.

2° Si l'on attend quelque peu, une heure ou deux, l'utérus se repose, reprend sa tonicité, et termine l'accouchement avec ses seules forces. Il ne faut pas attendre cependant que le col se referme.

Budin et Demelin nous disent: " Si, après un quart d'heure ou une demi-heure, les contractions ne surviennent pas, et si l'arrière-faix appartenant au premier fœtus n'a pas été expulsé spontanément, on pourra rompre les membranes sans plus tarder, surtout si la mère est très fatiguée. Néanmoins, il ne faut pas se hâter d'ouvrir le second œuf, et surtout de terminer artificiellement le second accouchement, quand il n'y a pas urgence: car on a observé, dans ces conditions, des difficultés provenant, soit de la rétraction spasmodique, soit au contraire de l'inertie du muscle utérin."

On rapporte un certain nombre d'observations de second fœtus ayant séjourné dans l'utérus plusieurs semaines après la naissance d'un premier jumeau; d'où l'on tire la conclusion que si le premier fœtus, qui est expulsé, est prématuré, et qu'il est suivi de son placenta, on pourra attendre, ne pas rompre la seconde poche des eaux, ne pas se presser de terminer l'accouchement du second fœtus, dans l'espoir que l'utérus va se refermer et que la grossesse va continuer encore quelque temps.

*Délivrance.* — On ne doit faire aucune tentative de délivrance tant que le second fœtus n'est pas expulsé. Cependant, si après l'expulsion du premier enfant, on constatait la présence à l'orifice vulvaire de l'arrière-faix appartenant au premier enfant, on serait